

Arrêté N° MA-ART-2024-095

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, route barrée, rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 22 avril au jeudi 25 avril 2024.

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CISE TP (et ses soustraitants)** pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement, rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 22 avril au jeudi 25 avril 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, la rue Saint-Marc est barrée. Saufs riverains et véhicules de secours. (voir plan)

La circulation en double sens est possible rue des Jardins et rue de la Faucterie.



Article 2 : L'entreprise **CISE TP (et ses soustraitants)** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : L'entreprise **CISE TP (et ses soustraitants)** est chargée de l'information des riverains (regroupements des ordures ménagères, stationnement, coupures d'eau; etc....)

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **CISE TP (et ses soustraitants)**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 19 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SIMON

